

Relevé des conclusions du deuxième comité des signataires de l'accord de Nouméa - 22 janvier 2002

Le second comité des signataires de l'accord de Nouméa s'est réuni le mercredi 22 janvier 2002 au secrétariat d'État à l'outre-mer, sous la présidence de M. Christian Paul, secrétaire d'État à l'outre-mer.

Les délégations étaient conduites par M. Pierre Frogier, pour le Rassemblement, et M. Pascal Naouna pour le FLNKS.

Les signataires ont souligné, près de quatre ans après la signature de l'accord de Nouméa, et près de trois ans après la mise en place des nouvelles institutions, que celles-ci se sont installées dans la durée et exercent pleinement les compétences qui leur ont été confiées. Les assemblées délibèrent, les budgets sont votés et exécutés, le gouvernement et les exécutifs provinciaux exercent leurs responsabilités.

D'importantes réformes ont été adoptées et des projets de développement considérables sont en cours.

Les discussions, au-delà de ce constat, ont porté sur les points suivants.

Le FLNKS a rappelé son souci de voir aboutir la révision constitutionnelle destinée à préciser le contenu du corps électoral. Le secrétaire d'État à l'outre-mer a rappelé que le projet de loi constitutionnelle avait été adopté à une large majorité par l'Assemblée nationale et le Sénat. La position du gouvernement n'a pas changé. Celui-ci souhaite l'aboutissement du processus de révision constitutionnelle. Le Rassemblement a confirmé son opposition à cette réforme.

Le FLNKS a souhaité à nouveau un fonctionnement plus collégial du gouvernement afin de résoudre, sur un terrain politique, les contentieux lorsqu'ils apparaissent. Il a aussi exprimé le vœu de rencontres plus fréquentes des signataires entre les réunions annuelles du comité des signataires. Le président du gouvernement a rappelé les progrès accomplis et la volonté qu'il a manifestée d'associer tous les membres du gouvernement aux choix opérés. Il a souligné que la collégialité devait se construire au quotidien.

Le secrétaire d'État à l'outre-mer a encouragé les signataires à améliorer la densité et la qualité du dialogue entre eux, pour permettre, plus souvent encore, d'aboutir à des décisions partagées, garantes de la solidarité gouvernementale. Tous les participants se sont accordés sur la nécessité d'approfondir la recherche systématique du consensus au sein du gouvernement, comme entre les signataires.

Les signataires ont également validé le travail technique de recensement des modifications qui pourraient être, en temps opportun, apportées aux textes statutaires, à l'exception de certains articles sur lesquels les discussions doivent être poursuivies.

Les signataires ont ensuite évoqué les différents points sur lesquels ils étaient convenus de faire porter cette séance de travail.

Les questions de formation

Un large débat a eu lieu sur l'importance des politiques de formation pour le succès du processus de l'accord de Nouméa. Les efforts de toutes les collectivités convergent en ce sens.

S'agissant de l'évolution de l'enseignement primaire et secondaire, il a été convenu d'organiser dans les prochains mois un colloque, préparé de manière progressive et décentralisée, sur les questions d'éducation, à l'image de celui qui vient d'être consacré au foncier.

Le Rassemblement a souligné l'insuffisance des moyens reçus par la province sud pour assumer la croissance des effectifs des collèges. Le secrétaire d'État à l'outre-mer a confirmé l'envoi d'une mission interministérielle d'évaluation, en avril prochain, afin d'aboutir à un constat partagé pour les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie.

L'effort de formation professionnelle et technique, initiale et continue, doit par ailleurs être poursuivi, notamment pour répondre aux besoins considérables des opérateurs miniers et métallurgiques. Sur cette question, il a été exprimé le souhait d'un rapprochement des collectivités intervenantes.

Le FLNKS a rappelé l'importance du développement de la formation aux fonctions régaliennes.

Le programme « cadres avenir » poursuivra en ce sens son évolution. La formation des cadres calédoniens à l'exercice des compétences nouvelles recevra le soutien du ministère de la fonction publique.

L'objectif d'égalité des chances pour tous a été rappelé avec force. Il guidera les politiques mises en œuvre.

À cet égard, le président de l'assemblée de la province nord a insisté sur la nécessité d'implanter un lycée d'enseignement général dans la région de Koné/Pouembout, en liaison avec le lycée agricole existant et pour faire face à la croissance attendue de la population.

II - L'insertion internationale de la Nouvelle-Calédonie

Le renforcement de l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie au sein de la zone Pacifique constitue un objectif naturel tant au plan politique qu'au plan économique, afin de développer les échanges de toute nature et de répondre ainsi aux attentes des pays de la région.

Dans cette perspective, les orientations suivantes ont été arrêtées.

- Renforcement des actions de coopération avec les pays de la région

Outre Vanuatu, le développement des relations avec les grands acteurs de la région (Australie, Nouvelle-Zélande), comme avec les États insulaires, sera encouragé.

- Affirmation de la présence de la Nouvelle-Calédonie dans les instances régionales, dans les négociations internationales la concernant et vis-à-vis de l'Union européenne. L'organisation réussie à Nouméa, en juillet 2001, du Sommet du Groupe du Fer de lance mélanésien, a en effet créé une dynamique qui sera développée.

De même, la Nouvelle-Calédonie entend être membre à part entière de la future organisation régionale des pêches (processus MHLC »). Elle bénéficie, à cet égard, du soutien total de la métropole face aux éventuelles réticences d'autres États.

Par ailleurs, les signataires ont souhaité la mise en application, dès que l'occasion se présentera, des dispositions de l'article 28 de la loi organique qui prévoient la possibilité pour l'État de confier au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie les pouvoirs de négociation et de signature des accords internationaux.

Enfin, s'agissant des relations avec l'Union européenne, il a été convenu de les approfondir lors du déplacement

prévu à Bruxelles le 24 janvier. En effet, l'UE constitue un enjeu commercial, financier et politique de première importance pour la Nouvelle-Calédonie.

Coordination des différents niveaux d'actions extérieures L'État (haut-commissariat de la République) et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se sont dotés des moyens de se coordonner pour l'exercice harmonieux de cette compétence partagée.

Enfin la formation d'agents néo-calédoniens en charge des relations extérieures est toujours offerte et sera adaptée aux besoins que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie exprimera.

III - Les signes identitaires

Le FLNKS a rappelé son souhait de voir entrepris le travail de conception des signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie. Le Rassemblement a rappelé que cette orientation figure dans le discours de politique générale prononcé en avril dernier par le président du gouvernement. Il a été convenu que les deux signataires calédoniens se réuniraient pour arrêter une méthode et un programme de travail.

IV - L'identité kanak et la culture

-Les signataires se sont félicités de la signature par le secrétaire d'État à l'outre-mer et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en présence des présidents des provinces, de l'accord particulier entre l'État et la Nouvelle-Calédonie sur le développement culturel de la Nouvelle-Calédonie.

-Le thème des langues kanak, qui fait l'objet de larges développements dans l'accord particulier, a été à nouveau abordé par les signataires. Il a été noté que d'importants progrès ont été accomplis et les signataires se sont accordés pour que la priorité soit donnée à la formation de formateurs.

Les signataires se sont également penchés sur les questions foncières. Ils se sont félicités de la réussite du séminaire « Foncier et développement en Nouvelle-Calédonie » qui s'est déroulé à Nouméa au mois d'octobre dernier et ont exprimé la volonté de mettre en œuvre les conclusions du séminaire, dans l'esprit de l'accord de Nouméa.

V - Le contrôle des outils de développement

Les signataires calédoniens ont appelé l'attention de l'État sur trois points.

- Le souhait de voir aboutir la demande de transfert des parts détenues par l'État dans le capital d'Enercal. Le secrétaire d'État à l'outre-mer a indiqué que la procédure a été engagée par l'évaluation indépendante de cet actif, actuellement en cours.

- Le vœu de voir la BCI conserver la stabilité de son actionnariat afin de lui permettre de mieux se consacrer à son objet de financeur privilégié du développement, en particulier dans les secteurs à risques.

- Le souhait de voir les intérêts calédoniens représentés au sein du capital de GORO NICKEL. Les signataires ont envisagé plusieurs hypothèses permettant d'atteindre cet objectif.

VI - La protection de l'environnement

La protection de l'environnement a été abordée. Les signataires ont souligné la nécessité, s'agissant des projets de FALCONBRIDGE et d'INCO, de concilier l'objectif de développement économique et de rééquilibrage avec la protection du patrimoine naturel exceptionnel de la Nouvelle-Calédonie. L'État y veillera aux côtés et en appui des provinces, dont c'est la volonté et la responsabilité. La province sud a confirmé sa vigilance en cette matière et souhaite le concours de l'État. L'intervention de

l'INERIS, établissement public spécialisé de l'État, est déjà acquis à la province sud, s'agissant du projet GORO NICKEL. Il sera accordé également pour le projet KONIAMBO, lorsque la province nord le sollicitera.

Les signataires ont d'autre part évoqué la demande d'inscription des récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les provinces devront se coordonner pour préciser leurs attentes en la matière, sur le principe et l'ampleur de la demande de classement.

En outre, le président de l'assemblée de la province nord a demandé le soutien de l'État et son appui auprès de l'Union européenne pour le programme d'éradication de la trémolite que les collectivités vont engager. M. Christian PAUL, secrétaire d'État à l'outre-mer, a indiqué que, conscient des enjeux, et soucieux de répondre à la préoccupation exprimée, son ministère soutiendra financièrement les actions de suivi sanitaire et du suivi météorologique qui vont devoir être engagées, à hauteur de 700 000 euros.